

CORONAVIRUS COVID-19

REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES EN PLEIN AIR

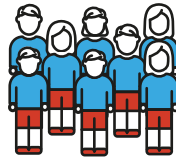
RÈGLES ET RECOMMANDATIONS À RESPECTER POUR TOUTE ACTIVITÉ SPORTIVE EN PLEIN AIR

Les gestes barrière, les recommandations ainsi que les restrictions actuellement en vigueur et publiés par le gouvernement sont à respecter, les bons réflexes à adopter.



Activités sportives en plein air sans contact physique, non compétitives et sans public.

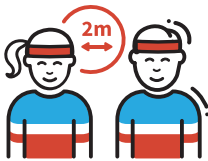
max. 20 personnes



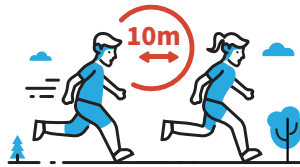
Regroupement en plein air dans un lieu public pour un nombre maximal de vingt personnes, dans le strict respect des conditions sanitaires.



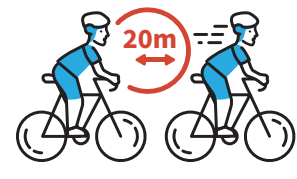
Fermeture des douches et vestiaires.



Gardez toujours une distance minimale de 2m entre deux sportifs.



Évitez de courir dans le sillage.



Évitez de rouler dans le sillage.

PORT DU MASQUE



Obligatoire pour les sportifs (sauf pendant l'entraînement).



Obligatoire pour les accompagnateurs (entraîneurs et autres).

MATÉRIEL SPORTIF



Doit rester strictement personnel et ne peut être utilisé par plusieurs personnes.



Doit être désinfecté avant et après chaque usage.



Lavage régulier des mains au savon, désinfection des mains avant et après toute séance d'entraînement.



Les sportifs doivent apporter leur propre bouteille d'eau.